

PARCOURSUP : Remontée des fichiers SIECLE et notes

Note d'information du 11/12/2025 relative aux opérations d'échanges d'information entre les applications SIECLE, les applications de notes et PARCOURSUP

Délégation régionale académique d'information et d'orientation – site Créteil

Tél : 01 57 02 68 10

Mél : ce.draio-postbac@ac-creteil.fr

Texte adressé à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les administrateurs Parcoursup

Références :

- *Calendrier technique de la procédure - session 2026 MAJ 02/12/2025*
- *Fil info PARCOURSUP du 03/12/2025 – Remontée SIECLE et initialisation des comptes des élèves de Terminale.*
- *Fiches techniques PARCOURSUP rubrique documentation*

Dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle campagne d'admission Parcoursup 2026, nous vous informons que plusieurs opérations doivent être réalisées sur votre site de gestion Parcoursup, afin de permettre la remontée des bulletins de vos élèves de terminale. **Il est nécessaire d'avoir au préalable mis à jour les informations administratives relatives à l'établissement :**

La priorité est donnée à la remontée des fichiers SIECLE qui doit être effectuée **jusqu'au 09 janvier 2026** depuis la rubrique « SIECLE » de l'interface "Établissement d'origine" de votre site de gestion Parcoursup.

Cette première importation de données provenant de SIECLE pourra être mise à jour par la suite grâce à d'autres imports.

Pour rappel, le transfert automatisé des données est mis en place via un web service. De ce fait, aucune donnée issue de SIECLE ne peut désormais être modifiée depuis votre site de gestion Parcoursup en dehors des situations dérogatoires présentées dans la FAQ.

Il est nécessaire que l'adresse courriel des élèves saisie dans SIECLE soit valide et personnelle, il est déconseillé d'utiliser une adresse en lien avec l'ENT du lycée ou de saisir l'adresse de l'un des responsables légaux en lieu et place de celle de l'élève.

Les élèves pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance doivent être signalés manuellement depuis le site de gestion Parcoursup, condition nécessaire afin qu'ils bénéficient du dispositif de priorité identique aux élèves de statut boursier.

Une FAQ « Remontées Siècle et Gestion des élèves » ainsi que les tableaux de nomenclatures sont disponibles depuis la rubrique « Informations », « Documentation » de votre site de gestion Parcoursup.

La remontée des notes de terminale pourra être effectuée à partir du 1^{er} décembre, dès lors que la remontée des fichiers SIECLE est réalisée et **jusqu'au 26 mars 2026**, dernier délai. Nous vous invitons à consulter la fiche technique pas à pas « Remontée et certification des notes de l'année précédente » également disponible depuis la rubrique « documentation ».

Nous attirons votre attention sur la nécessité d'effectuer ces opérations dans l'ordre et selon les délais fixés, afin de faciliter l'inscription et la création des dossiers de vos élèves sur Parcoursup, à partir du 19 janvier 2026.

L'équipe postbac, pour cette nouvelle saison Parcoursup, se tient à votre disposition pour toute question ou difficulté :

- **depuis la rubrique « Contact » de votre site de gestion Parcoursup**
- par courriel : ce.draio-postbac@ac-creteil.fr
- par téléphone : 01 57 02 68 10

La cheffe de la Délégation régionale académique d'information et d'orientation – site Créteil
Élisabeth BOYER